

si l'on en excepte la culture des vignes dans les Bailliages de Thoun & d'Oberhofen. L'économie rurale de tous ces quartiers est déjà fort différente de celle de l'Oberland, & beaucoup plus variée; quoiqu'il y ait aussi des alpes dans l'Emmenthal, & dans plusieurs des endroits que nous avons nommés, elles en diffèrent beaucoup, n'étant ni si hautes, ni si rapides. J'en connois plusieurs qui ont été converties en domaines, qui sont habitées même au gros de l'hiver, & sur lesquelles on sème du bled.

On trouve dans les vallées & dans les endroits élevés, outre les pâturages publics, des fonds fermés & arides, que l'on cultive tout autrement que ceux de l'Oberland. Quand un paysan de l'Oberland prend un domaine à ferme, la première condition que le propriétaire lui impose, est, qu'il ne sème point de bled sans son consentement: & au contraire dans les endroits ci-dessus nommés, le fermier s'oblige de semer en bled toutes les années, une partie des fonds, & sur-tout de ces espèces de bleds qui demandent du fumier pour réussir.

Cette précaution est très-nécessaire, car pour que les prés de l'Emmenthal produisent beaucoup de foin, il faut rompre souvent le gazon pour le renouveler, ameublir la terre, & l'engraisser. Si l'on se contentoit dans ces endroits d'épancher le fumier sur la superficie de l'herbe, comme cela se pratique par les habitans de l'Oberland, il ne produiroit pas un bon effet, ainsi que le prouve l'expérience. On ne sauroit fixer au juste la grandeur ni l'étendue de la partie du fond qu'on doit ensemer en bled: il y a des endroits où l'on sème le tiers du domaine, en laissant en prés les deux autres tiers, en d'autres  
seulement